

17 novembre 2022

Les subventions accordées par le Bureau de l'assemblée de la province Sud le mardi 14 novembre 2022



Parmi les bénéficiaires : Track'NC, Sud Forêt, Calédoclean

Le Bureau de l'assemblée de la province Sud s'est réuni ce mardi 14 novembre 2022 pour acter plusieurs projets de délibérations dans divers secteurs, parmi lesquels les aides et subventions suivantes :

Cadre de vie & sécurité

- L'association **Citoyen mondorien** reçoit une subvention de 1 000 000 francs CFP pour l'année 2022. Cette aide participe au fonctionnement de l'association, qui agit pour la qualité de vie et la sécurité des habitants et riverains des quartiers Sud du Mont-Dore.

Santé mentale & insertion

- Le **Centre hospitalier spécialisé Albert Bousquet**, dans le cadre d'une convention-cadre, reçoit une subvention de 5 292 428 francs CFP, pour 2022. Cette aide participe au financement du dispositif médico-social d'accompagnement des personnes sans domicile fixe souffrant de troubles psychiques, mené auprès des centres d'hébergement et de réinsertion sociale en province Sud.

Sylviculture, agriculture & environnement

- **La société d'économie mixte Sud Forêt**, dans le cadre d'une convention, reçoit une avance en compte courant d'associés de 80 000 000 francs CFP. La Province accompagne son projet sylvicole de plantation sur 10 ans, autour d'une sylviculture d'essences à cycle court, pins des caraïbes et santal, sur 900 hectares.
- L'association **Groupement professionnel des exploitants forestiers de Nouvelle-Calédonie** bénéficie du financement de l'étude de la valorisation et de normalisation des produits transformés en pin calédonien, à hauteur de 2 000 000 francs CFP. Cette étude a pour objectif de développer une filière locale quantitative et qualitative de produits bois « normalisés » pour la construction, en substitution du bois importé.
- L'association **UPRA Calédonie sélection (UCS)** reçoit une subvention de 1 000 000 francs CFP. Cette aide participe au fonctionnement de l'UCS en 2022 et à la mise en place de formations techniques « bonnes pratiques » à destination des professionnels et techniciens.
- L'association **Calédoclean**, dans le cadre d'une convention d'objectifs et de moyens, reçoit une subvention de 5 200 000 francs CFP pour sa participation en 2022 à la réalisation de chantiers éco-citoyens sur le territoire de la province Sud et d'actions de sensibilisation auprès des jeunes publics (dispositifs provinciaux « forum jeunesse & développement durable » et « aires éducatives environnementales », chantiers TIG de nettoyage, événements sur la thématique déchets, ambassadeur des forêts d'avenir...)
- L'association **Mocamana l'esprit nature**, dans le cadre d'une convention d'objectifs et de moyens, reçoit une subvention de 2 000 000 francs CFP à pour l'année 2022. Cette aide participe au fonctionnement de l'association, qui prend également part au dispositif provincial « aires éducatives environnementales » et est ambassadrice des forêts d'avenir.
- L'association **Pala Dalik : l'écho du récif** reçoit une subvention de 1 300 000 francs CFP, pour sa participation aux interventions scolaires sur le thème des récifs et de la biodiversité marine, et l'accompagnement aux dispositifs éducatifs de la province Sud « aires éducatives environnementales » et au « forum jeunesse & développement durable » en 2022.

Développement économique

- **L'Association pour Le développement de la commune de Yate (Adevy)** reçoit une subvention de 1 600 000 francs CFP, pour l'année 2022. Cette aide participe au fonctionnement de l'association, qui organise, soutient et promeut le développement économique de la commune.

Jeunesse & Enseignement

- L'association **Centre information jeunesse de Nouvelle-Calédonie (CIJNC)** reçoit une subvention de 1 000 000 francs CFP. Cette aide participe au fonctionnement annuel de la structure, qui propose de l'information et de la documentation aux jeunes ainsi que des formations (formation à la vie associative, formation civique et citoyenne...).

- Trois associations (**Office central de la coopération à l'école (OCCE)**, **Livre mon ami**, et **Association des parents d'élèves Louise Michel**) et deux établissements publics (**collège Jean Mariotti** et **lycée Jules Garnier**) reçoivent un total de 4 412 920 francs CFP de subventions, pour la réalisation de 29 projets pédagogiques, sportifs et culturels.

Patrimoine, art, culture & sport

- L'association **Société d'études historiques de la Nouvelle-Calédonie** reçoit une subvention de 400 000 francs CFP. Cette aide participe à la publication et à l'édition des bulletins trimestriels 2022 de l'association, qui présentent ses recherches historiques, ethnologiques et linguistiques sur la Nouvelle-Calédonie et le Pacifique.
- L'association **Musée maritime de Nouvelle-Calédonie**, dans le cadre d'une convention d'objectifs et de moyens, reçoit une subvention complémentaire de 1 000 000 francs CFP. Cette aide vise à soutenir la structure, qui rencontre des problèmes de trésorerie, dans le maintien de son activité.
- L'association **Création d'un centre Unesco de Nouvelle-Calédonie** reçoit une subvention de 100 000 francs CFP. Cette aide participe à la réalisation d'un livret présentant les œuvres de l'artiste Maeva Bochin, réalisé dans une optique de promotion et de soutien aux artistes calédoniens.
- L'association **Paradis redux** reçoit une subvention de 50 000 francs CFP. Cette aide participe à la mise en valeur et à l'exploitation du film *L'Île la plus proche du paradis*, réalisé par Nobuhiko Obayashi, qui a contribué pendant de nombreuses années à la promotion de la Nouvelle-Calédonie au Japon.
- La **commune de Thio** reçoit une subvention de 500 000 francs CFP pour la gestion de la Maison de l'information du livre et de l'image (MILI) de Borendy, structure de lecture publique et d'information de proximité. Cette aide participe à l'acquisition de fonds documentaires, aux actions et médiations culturelles et aux frais de gestion pour l'année 2022.
- Le **Conservatoire de musique et de danse de la Nouvelle-Calédonie**, dans le cadre d'une convention d'objectifs et de moyens, reçoit une subvention de 13 700 000 francs CFP. Cette aide participe au fonctionnement des antennes de Bourail, La Foa, Païta, Dumbéa et Mont-Dore, afin d'encourager l'enseignement et la diffusion de la musique sur le territoire de la province Sud.
- L'association **Cercle nautique calédonien (CNC)**, dans le cadre d'une convention cadre annuelle d'objectifs et de moyens, reçoit une subvention de 2 000 000 de francs CFP. Cette aide vise à participer à la prise en charge de l'encadrement des séances de navigation à destination des scolaires.
- L'association **Ligue calédonienne de tennis** reçoit une subvention de 2 500 000 francs CFP. Cette aide participe à l'organisation de l'open international de tennis, du 2 au 8 janvier 2023 au Ouen Toro, un rendez-vous incontournable du calendrier sportif local, qui accueille plusieurs joueurs professionnels du circuit mondial.
- L'association **Track'NC** reçoit une subvention de 100 000 francs CFP. Cette aide participe à l'organisation d'un meeting d'athlétisme, le 7 décembre 2022 au stade Numa Daly de Nouméa. Cet événement sportif proposera plusieurs épreuves avec parcours et challenges variés, afin de toucher tous les publics, ainsi que des ateliers d'initiations et animations ludo-sportives.

CONTACTS PRESSE

Marc Spisser : 76 18 74 / Mandy Brizard : 81 50 49.

